



**REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000
« COMPLEXE MINIER DE LA VALLÉE DE LA SENOUIRE »
FR 8302009**

**MARCHÉ À TRANCHE PROCÉDURE ADAPTÉE
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

Janvier 2022

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 8 pages

Table des matières

Article 1 : Objet.....	3
Article 2 : Contenu de la mission	3
Tranche ferme : Bilan du précédent document d'objectifs et rédaction du nouveau Docob	Erreur ! Signet non défini.
Détails sur la prestation de réactualisation de la cartographie des habitats du site :	3
Contexte.....	3
Objet de la prestation	3
Précisions.....	4
Assistance technique	5
Livrables.....	5
Tranche optionnelle : Animation de la démarche de révision du Docob et définition du programme d'actions.....	6
Ressources	7
Article 3 : Rendu et engagements	7
Pour la tranche ferme	7
Pour la tranche optionnelle.....	7
Pour l'ensemble des deux tranches	8
Article 4 : Contexte local et projets sur le site	8

Article 1 : Objet

La révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » consiste à évaluer l'ancien document cadre, à actualiser les connaissances sur le site et à prévoir les nouvelles actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination. Un nouveau document d'objectifs du site sera rédigé pour la période 2024-2030.

Le Parc, structure porteuse de l'animation de ce document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour mettre en œuvre les actions.

Le présent cahier des charges techniques a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc, les modalités de leur mise en œuvre et de leur réalisation.

Article 2 : Contenu de la mission

Le prestataire sera chargé de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe minier de la Vallée de la Senouire ». Les éléments de la mission sont répartis en 2 tranches (une ferme et une conditionnelle)

Tranche ferme : Bilan du précédent document d'objectifs et rédaction du nouveau Docob

- Bilan de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs (recueil des actions mises en œuvre sur la période 2010-2021, rencontre des partenaires et évaluation de la mise en œuvre) ;
- Rédaction du nouveau document qui comprend les grandes parties suivantes : Partie générale descriptive du site, diagnostic socio-économique, diagnostic écologique, objectifs de gestion et programme d'actions ainsi qu'un résumé complet mais synthétique en fin de document ;
- Réactualisation de la cartographie des habitats et l'évaluation de la trame de vieux bois ;
- Réalisation d'une étude sur l'évolution des populations de chauves-souris et liens avec la gestion forestière du site ;
- Rédaction du diagnostic socio-économique et atlas cartographique ;
- Rédaction du diagnostic écologique et atlas cartographique ;
- Actions de coordination technique, de suivi administratif et financier.

Détails sur la prestation de réactualisation de la cartographie des habitats du site :

Contexte

L'objectif de cette prestation est d'actualiser la cartographie des habitats naturels sur les 2 778,76 ha du site dans le cadre de la révision du document d'objectifs. Une première cartographie des habitats naturels a été réalisée en 2010 sur 1 885 ha par le Cen Auvergne. Le site Natura 2000 a ensuite été étendu sur la commune de Chassagnes (43) qui ne possède pas de cartographie de ce type. La zone d'étude précise sera fournie par le Parc au prestataire ainsi que les données cartographiques actuelles.

Objet de la prestation

La prestation consistera à mener un travail d'expertise botanique et phytosociologique de terrain, cartographier les habitats naturels et produire un rapport. Celui-ci détaillera les méthodes utilisées, les

résultats obtenus, leur analyse ainsi que les enjeux qui en ressortent et des propositions de pistes de gestion.

Précisions

Le prestataire suivra impérativement les préconisations du guide de la méthodologie nationale consultable ici :

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_metho_carto_mnhn_cbn_2006.pdf

- Tous les polygones inventoriés devront faire l'objet d'un diagnostic de terrain. La photo-interprétation n'est pas autorisée. Les habitats seront caractérisés au moyen de relevés phytosociologiques.
- Le prestataire analysera ses inventaires de terrain pour identifier si l'habitat relève de la Directive ou non et évaluera son état de conservation. Il reportera la synthèse des informations récoltées dans des tables géo-référencées dans un format compatible avec le logiciel de SIG QGIS, en utilisant le système de projection Lambert 93. Les tables vierges « type », conformes aux spécifications du guide méthodologique national sus-cité, seront fournies par le CBNMC en début d'étude et devront être strictement respectées.
- Les cartes du rendu porteront a minima :
 - Carte des habitats d'intérêts communautaires (HIC) et prioritaires (HICP) selon les typologies EUNIS, CORINE biotopes, Natura 2000 – cahiers d'habitats, phytosociologique ;
 - Carte de l'état de conservation des habitats ;
 - Carte des espèces et populations végétales d'intérêt communautaire (DHII et IV) et des autres espèces remarquables ou protégées, précisant les effectifs, les habitats et facteurs de dégradation.
- Les cartes seront réalisées à partir des données produites lors de l'étude. Elles seront présentées à une échelle comprise entre 1/10 000 et 1/25 000 en fonction du niveau de détail. Les fonds utilisés pour saisir les informations seront : SCAN25 IGN, BD ORTHO IGN.
- Pour l'évaluation de l'état de conservation, il s'agit d'une évaluation "à dire d'expert" qui concerne en priorité les habitats communautaires du site. Cette évaluation doit être renseignée dans les tables comme précisé ci-dessous. Le prestataire devra préciser dans le rapport d'étude les indicateurs qu'il a pris en compte pour cette évaluation de l'état de conservation.

cdedchab	lbedchab
-1	non renseigné
0	inconnu
1	favorable
2	défavorable inadéquat
3	défavorable mauvais

Le prestataire sera tenu de contacter l'animateur du site Natura 2000 pour lui préciser les périodes de prospection de terrain.

Assistance technique

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) accompagnera techniquement le prestataire. Toutes les données cartographiques devront être validées par celui-ci. Le prestataire prendra donc contact avec le CBNMC avant le début des travaux d'inventaire pour définir son calendrier de travail.

L'accompagnement comprendra notamment :

- L'extraction des données floristiques et phytosociologiques : fourniture d'informations sur la présence des espèces végétales patrimoniales (annexes II, IV et V de la directive, espèces protégées et espèces figurant dans les catégories menacées des Listes Rouges Régionales) dans l'aire d'étude, et contenues dans la base de données du CBNMC ;
- Le cadrage méthodologique, typologique et cartographique (généralement sur le terrain) en associant la DDT et la collectivité porteuse de l'animation du Docob du site : aide méthodologique pour orienter et réaliser le travail d'inventaire de la flore et des habitats naturels selon des bases scientifiques éprouvées ;
- L'analyse des relevés phytosociologiques et l'appui à la réalisation de la typologie des habitats : conseils dans l'interprétation des relevés phytosociologiques en vue de la caractérisation des habitats naturels, conseils pour les interprétations délicates ne pouvant être tranchées par la seule analyse des relevés phytosociologiques.
- L'expertise et la validation de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : le CBNMC assurera la réception des travaux transmis par l'opérateur de cartographie. Il procédera à une analyse technique de ces rendus visant à s'assurer de la conformité au cahier des charges national de la cartographie des habitats : vérification et validation de la cartographie du point de vue topologique, validation de la typologie des habitats, rédaction d'une fiche d'analyse, remise au prestataire et à l'État en fin de parcours et traçant ces différentes étapes.

Livrables

Le rendu final comprendra un rapport d'étude intégrant :

- Une synthèse bibliographique sur les connaissances existantes sur le site ;
- La présentation des méthodes utilisées et leurs limites ;
- La typologie des habitats naturels et semi-naturels de l'ensemble du site et la mise en évidence des habitats d'intérêt communautaire ;
- La présentation détaillée des résultats, incluant :
 - Un atlas cartographique au 1/10 000ème sur l'ensemble du site,
 - la discussion des résultats,
 - l'évaluation patrimoniale du site au regard des éléments biologiques végétaux mis en évidence,
 - l'évaluation et la cartographie de l'état de conservation des habitats communautaires,
 - une comparaison avec les résultats de la cartographie de 2010,
 - la hiérarchisation des enjeux,
 - les pistes d'actions de connaissances complémentaires, de suivi, de gestion.
- Carte des habitats d'intérêt communautaire (HIC) et prioritaire (HICP) selon les typologies EUNIS, CORINE biotopes, Natura 2000 – cahiers d'habitats, phytosociologique ;

- Carte de l'état de conservation des habitats ;
- Carte des espèces et populations végétales d'intérêt communautaire (DH II et DH IV) et des autres espèces remarquables ou protégées, précisant les effectifs, les habitats et facteurs de dégradation ;
- Une liste des taxons inventoriés (flore et bryoflore) sur la zone d'étude ;
- Une conclusion ;
- Des annexes, notamment une proposition de mise à jour du Formulaire Standard des Données du site.

À la suite du rendu de ce rapport d'étude, le prestataire présentera le travail réalisé aux membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000. Il s'attachera à proposer un rendu oral pédagogique accompagné d'un support de type diaporama ou autre.

Un rapport provisoire sous format numérique sera transmis par mail au commanditaire pour validation. Celui-ci fera part de ses remarques sous trois semaines.

Le rapport final sera remis en 2 exemplaires papier (au format A4 en quadrichromie : 2 exemplaires reliés).

L'atlas cartographique (document regroupant l'ensemble des cartes papier) sera lui produit sur support papier et 2 versions numériques (traitement de texte et PDF). Les images, dessins et cartes seront rendus en format numérique (jpg).

Enfin, la base d'information cartographique sera produite dans une version compatible avec Q GIS 3.10 (tables, documents .qgs et métadonnées). Toutes les données brutes seront fournies. Des tables vierges correspondant au guide national seront fournies par le CBNMC et devront impérativement être respectées.

Les cartographies seront établies sous SIG selon les règles suivantes :

- le système de projection doit être le RGF Lambert 93,
- les couches devront être nommées clairement (sans accent et caractères spéciaux). Les noms de champs et valeurs devront être explicites et ne peuvent pas être des codes,
- le format de livraison doit être un format d'échange standard : shp pour les données vecteur, TIFF ou GeoTIFF ou ECW ou JPEG2000 pour les données raster,
- les tableurs et base de données doivent être compatibles avec la suite Microsoft ou Open Office,
- les cartes éditées au format image et incluses au rapport de synthèse seront également toutes livrées en fichiers individuels (au format jpg ou pdf), clairement nommées.

Tranche optionnelle : Animation de la démarche de révision du Docob et définition du programme d'actions

- Définition des enjeux et des objectifs opérationnels ;
- Elaboration d'un programme d'actions pour la période 2024-2030 ;
- Animation d'un groupe travail pour l'élaboration d'un programme d'actions ;
- Rédaction des fiches actions ;
- Organisation d'un Comité de Pilotage spécifique pour la présentation et la validation du nouveau document d'objectifs ;

- Mise à jour du FSD et de la fiche synthèse du site ;
- Saisie du Document d'Objectifs dans SIN2 ;
- Diffusion du Document d'Objectifs ;
- Actions de coordination technique, de suivi administratif et financier.

Ressources

- L'ancien document d'objectifs du site est téléchargeable sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône Alpes : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8302009-complexe-minier-de-la-vallee-de-la-a5713.html>
- Le guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 édité par l'ATEN en 2011 est téléchargeable sur le site du portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/documentation/references-bibliographiques/guide-methodologique-elaboration-documents-objectifs>

Article 3 : Rendu et engagements

Pour la tranche ferme

Le prestataire remettra un document d'étape fin 2022 qui comprendra un rapport d'exécution annuel et une version intermédiaire du document d'objectifs :

- Le rapport d'exécution annuel retrace le travail et les démarches effectuées et regroupe les résultats obtenus (données, analyses, compte rendu de rencontres et de réunions) ;
- La version intermédiaire du document d'objectifs comporte un sommaire provisoire ainsi qu'une version provisoire des textes qui pourront être rédigés à ce stade de la mission (Partie générale descriptive du site, diagnostic socio-économique, diagnostic écologique, ...)

La cartographie des habitats naturels du site et l'étude des populations de chiroptères feront l'objet d'un rapport spécifique.

L'ensemble de ces documents sont à remettre **au plus tard le 31 aout 2023** car ils sont indispensables pour la réalisation de la tranche optionnelle.

Pour la tranche optionnelle

Si elle est engagée, le prestataire remettra le document d'objectifs au Parc, **au plus tard le 31 décembre 2023**.

Une version provisoire du Docob (version informatique modifiable) sera préalablement remise au Parc le 31 octobre 2023 pour que le Parc puisse fournir ses remarques au prestataire avant le 30 novembre 2023.

Le Document d'objectifs sera fourni en trois exemplaires papier couleur et une version informatique (version Word et PDF). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGis. Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage. Un résumé complet mais synthétique figurera en fin de document.

Pour l'ensemble des deux tranches

Des liens réguliers devront être maintenus entre le prestataire et le Parc ainsi qu'avec les services de l'Etat. Au moins 5 temps d'échanges correspondant aux grandes étapes de la révision du Document d'Objectifs (bilan des connaissances, diagnostic socio-économique, diagnostic écologique, définition des enjeux et objectifs, programme d'actions) seront réalisés avec le Parc, et un livrable sera fourni préalablement comme support de discussion. Celui-ci sera ajusté à l'issue de la rencontre dont le prestataire réalisera un compte-rendu listant notamment les suites à donner, à valider par les deux parties.

Le prestataire s'engage à :

- Solliciter l'autorisation du Parc pour le démarrage des opérations ;
- Mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe,
- Saisir les résultats des prospections directement dans la base de données naturalistes du Parc.
- Réaliser l'ensemble des cartographies avec un logiciel SIG en Lambert 93, sous format numérique compatible avec le logiciel QGis. Les données cartographiques seront accompagnées d'un document de métadonnées (informations caractérisant les données créées : échelle de digitalisation, date de création, fonds de référence utilisé). Les données SIG du Parc seront mises à disposition pour les besoins de la mission.
- Demander l'autorisation du Parc pour l'utilisation des données.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études.

Article 4 : Contexte local et projets sur le site

Le prestataire s'engage à tenir le Parc informé de l'évolution du contexte local et des projets susceptibles d'intervenir sur ce site, afin de s'assurer de la cohérence des dispositifs mobilisés et de la synergie des efforts des différents partenaires concernés.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur le bilan :

